

**Institution Jeanne d'Arc**  
**Site Saint Etienne (Divonne-les-Bains)**  
**Circulaire de rentrée 2015-2016**



**Accès aux écoles**

Villard : 649 rue de Villard, Divonne-les-Bains  
Vésenex : 154 rue de Vésenex, Divonne-les-Bains

Adresse postale : École primaire Jeanne d'Arc  
273 rue de Genève  
01170 Gex

Secrétariat : 04 50 28 44 10  
Courriel : [secr.eco@jda-gex.org](mailto:secr.eco@jda-gex.org)  
Site internet : [www.jda-gex.org](http://www.jda-gex.org)

*Merci de lire **ATTENTIVEMENT** ce document*  
*Toutes les informations vous sont données pour l'année scolaire*  
**À GARDER À PORTÉE DE MAIN TOUTE L'ANNÉE**  
**Des dates sont à noter dans vos agendas**



## **Les documents suivants sont à retourner *IMPÉRATIVEMENT***

au secrétariat pour le **17 Août 2015 - Dernier délai**

### ❖ **La fiche de renseignements (envoyée par voie postale) :**

1) A remplir correctement sans oublier **la signature du « payeur »**.

2) Penser à cocher une des cases concernant la « **CNIL** » : communication des renseignements du fichier famille à l'APEL

3) Adhésion à l'APEL (*la cotisation sera automatiquement facturée au 1<sup>er</sup> trimestre. **Ne pas envoyer de règlement!***)  
Cocher **uniquement OUI**.

### ❖ **Le mandat SEPA et votre RIB (en page 3)**

*Ce document ne concerne que les nouveaux parents souhaitant opter pour le prélèvement automatique **ou** pour tout changement de compte bancaire*

**Ne pas oublier la signature du « payeur ».**

## MANDAT de Prélèvement SEPA

### Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune des nos factures.

Mandat de  
prélèvement  
SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **OGEC JEANNE D'ARC** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **OGEC JEANNE D'ARC**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant du créancier (ICS) : FR47ZZZ394924

#### Débiteur

Votre Nom \_\_\_\_\_

Votre  
adresse \_\_\_\_\_

CPA/Ville \_\_\_\_\_

Franco \_\_\_\_\_

IBAN \_\_\_\_\_

BIC \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

#### Créancier

OGEC JEANNE D'ARC \_\_\_\_\_

273 Rue de Genève \_\_\_\_\_

01170 GEX \_\_\_\_\_

France \_\_\_\_\_

Paiement :  Récurrent/répétitif  Ponctuel

Le : \_\_\_\_\_

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**Veillez compléter tous les champs du mandat.**



**Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB**

**Rentrée scolaire 2015 : mardi 1er septembre**  
à 9h30 pour Vézenex  
à 10h15 pour Villard



**Il n'y aura pas de service de garderie ce matin-là.**

JOURS	Horaires de cours
LUNDI	8h40 – 12h00
MARDI	
JEUDI	13h10 – 16h15
VENDREDI	

La cantine, l'étude surveillée et la garderie du soir sont en service **dès le 1er jour**.

### ACCUEIL DES ÉLÈVES

**Tous les jours, à partir de 8h30, le matin et 13h10 l'après-midi.**

Les enfants sont accueillis sur la cour de l'école.

Nous demandons instamment aux parents de ne pas déposer les enfants avant l'ouverture des portes.

### CHANGEMENTS ET NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE

Le prix d'un repas occasionnel passe à **7,00€**

Une carte cantine ou une carte d'autorisation de sortie coûte maintenant **8,20€**.

Création de 3 zones garderie/étude.

En janvier 2016, livraison d'une salle de restauration sur le site de Vézenex.

Utilisation d'Ecole Directe pour la facturation des familles.

## EQUIPE EDUCATIVE

**Chef d'Établissement** : Monsieur Jean-Gilles DANO

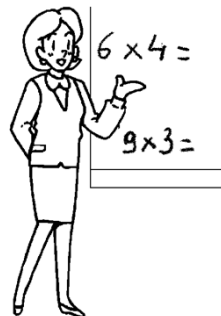
### Site Saint Etienne

Site de VILLARD					
<b>CP A</b>	Mme PEYROT	<b>CE1 C</b>	Mme BAUMARD Adjointe de direction		
Site de VESENEX					
<b>CE2 D</b>	Mme VEYRAT-PEINEY	<b>CM1 D</b>	Mme DUBY Adjointe de direction	<b>CM2 D</b>	Mme SAMOUILLET

Surveillance du repas/ de la garderie : 3 personnes recrutement en cours

### Site Jeanne d'arc Gex

<b>Petite Section</b>	Mme GRANGE	<b>CE2 A</b>	Mme TROKSIAR	<b>CM2 A</b>	Mmes VUILLERMET et LIAIGRE
<b>Moyenne Section</b>	Mme SAINT-QUENTIN	<b>CE2 B</b>	Mmes DALMAS-MENSA et GONZALEZ	<b>CM2 B</b>	Mme WANECQ
<b>Grande Section</b>	Mmes BAR-RHOUT et BENEZETH	<b>CM1 A</b>	Mmes CHARLIER et DUVIVIER	<b>CM2 C</b>	Mmes MOREL et NAYET
<b>CP B</b>	M. DAVID	<b>CM1 B</b>	Mmes VIELLIARD et MARQUANT	<b>Regroupement d'adaptation</b>	Mme FREGAT
<b>CE1 A</b>	Mme REYNAUD				
<b>CE1 B</b>	Mmes JEANMONOD et LIAIGRE				



## SORTIES DES ÉLÈVES DE PRIMAIRE

Si vous ne souhaitez pas que vos enfants quittent l'établissement dès 16h15, vous devez leur demander de vous attendre sur la cour où ils seront surveillés jusqu'à 16h30.

***Passé cet horaire, l'élève est envoyé en étude ou garderie, la surveillance est alors facturée.***

### GARDERIE-ÉTUDE SURVEILLÉE (Voir les conditions générales)

Horaires : **7h30 à 8h30** et **16h30 à 19h00**, sur le site Vésenex. Pour les élèves de Villard, deux consignes à bien respecter. Dernier délai de dépose du matin **8h20** (attention bus) et de reprise sur site **16h25** (attention bus).

Les élèves de l'étude ne peuvent pas sortir avant 17h30.

**19h00** est une heure déjà bien tardive, enfants et personnels ont hâte de rentrer chez eux. **Cet horaire doit impérativement être respecté.**

Aucun retard répété ne sera toléré. Il pourrait entraîner l'annulation de la prise en charge de l'enfant.

**Merci donc de respecter scrupuleusement les horaires : 16h30-19h00**

En cas de problème, vous pouvez contacter la surveillante de l'étude/garderie :

**04 50 28 92 86 à partir de 16h45 uniquement!**



## [SORTIE DE SKI \(Voir les «conditions générales» sur le site internet](#)

### **ATTENTION**

➤ **le changement d'horaires** se fait au retour des vacances de Noël jusqu'à la fin des sorties de ski.

☞ **Lundi, sortie à 11h15**

➤ **le changement de jours de cantine** ne s'aligne pas sur cette période (se reporter aux conditions générales p.4 : changement de statuts).

### **ANNULATION SORTIE SKI**

#### **En cas d'annulation anticipée dès le vendredi**

- ✦ Fin des cours : 11h45
- ✦ Reprise des cours : 13h25

#### **En cas d'annulation le lundi matin**

- ✦ Fin des cours : 11h15
- ✦ Reprise des cours : 13h25



### LE SOUTIEN

De nouvelles réglementations se mettront en place, le soutien, fera l'objet d'une circulaire vers le 15 septembre 2015.

### OBJETS TROUVÉS

**Plus vite un objet perdu est réclamé, meilleures sont les chances de le retrouver.**

Ils sont déposés pendant une quinzaine de jours en salle de garderie, sur le site de Vésenex.

### KERMESSE

**Date fixée au samedi 25 juin 2016**

La participation de la plupart des enfants au spectacle de fin d'année rend leur présence à la fête de l'école indispensable. Aussi une absence dûment motivée devra-t-elle être signalée le plus tôt possible.

Notre partenaire : ASC INTERNATIONAL HOUSE [www.asc-ih.ch](http://www.asc-ih.ch)

Responsable : Mme Dubuisson Courriel : bev.dubuisson@asc-ih.ch

Tous les mercredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Les cours seront donnés aux enfants du CP au CM2.

➤ SECTION ANGLOPHONE

Trois heures de cours d'anglais et l'activités « cross-curricular » par semaine destinées aux enfants de langue maternelle anglaise, et ceux qui parlent anglais couramment en famille, suivant le syllabus du « English National Curriculum » avec les enseignants diplômés de Grande Bretagne.

➤ DÉCOUVERTE DE L'ANGLAIS

Deux heures de cours d'anglais langue étrangère pour les élèves non anglophones, avec des enseignants spécialisés et diplômés dans l'enseignement des langues pour jeunes apprenants.

Une heure d'activités en anglais avec des enseignants et animateurs de langue maternelle anglaise : théâtre, bricolage, musique, chant , projets de l'histoire et géographie etc. Le but est de travailler en équipe, en anglais, en toute confiance, afin de réaliser des petits projets ensemble.

Pour chaque niveau, les élèves pourront passer, à la fin de l'année scolaire un test le : LONDON TEST OF ENGLISH validant leur niveau de langue.

L'organisation de la matinée:

- Début des cours à 8h30
- Pause surveillée de vingt minutes à 10h30.
- Fin des cours à midi après avoir participé au rangement du matériel.



Le prix de ce programme :

Ce programme n'est pas inclus dans le prix de la scolarité. Le coût sera indiqué sur la facture de la scolarité à Jeanne d'Arc, le mode de règlement sera identique à celui de la scolarité.

Nombre d'enfants	Matin		Après-midi	
	3h découverte de l'anglais	3h section anglophone	3h section anglophone	2h découverte de l'anglais
JDA 1	1 219 €	1 219 €	1 219 €	830 €
JDA 2	993 €	993 €	993 €	789 €
JDA 3	884 €	884 €	884 €	743 €
EXT 1	1 282 €	1 282 €	1 282 €	830 €
EXT 2	1 056 €	1 056 €	1 056 €	789 €
EXT 3	947 €	947 €	947 €	743 €

- Frais pédagogique facturés sur le 1<sup>er</sup> trimestre : 50€/enfant

Ce tarif est forfaitaire pour l'année. Si un cours est annulé en cas de force majeure, il ne sera pas récupéré.



## ENGLISH PROGRAMME (suite)

### PEARSON TEST OF ENGLISH

Pour chaque niveau de l'anglais langue étrangère, les élèves passeront, à la fin de l'année scolaire un test le : PEARSON YOUNGERS LEARNERS TEST OF ENGLISH validant leur niveau de langue.

Le test n'est pas obligatoire. Le coût du test (de 35 à 50€ par année) sera facturé au moment de l'inscription au test.

## SECTION INTERNATIONALE FERNEY VOLTAIRE

Les enfants de langue maternelle étrangère ont la possibilité de suivre des cours le mardi après-midi ou le vendredi après-midi au **Lycée International de Ferney-Voltaire**. Pour tous renseignements, veuillez contacter ce lycée. Merci de le signaler à l'enseignant.

### VACANCES SCOLAIRES Zone A

	<b>Du (après la classe)</b>	<b>Au matin du</b>
<b>TOUSSAINT</b>	Vendredi 16 octobre 2015	Lundi 2 novembre 2015
<b>NOEL</b>	Vendredi 18 décembre 2015	Lundi 4 janvier 2016
<b>HIVER</b>	Vendredi 12 février 2016	Lundi 29 février 2016
<b>PRINTEMPS</b>	Vendredi 8 avril 2016	Lundi 25 avril 2016

### **PAS DE COURS LES JOURS FÉRIÉS**

<b>Armistice</b>	Mercredi 11 novembre 2015
<b>Lundi de Pâques</b>	Lundi 28 mars 2016
<b>Pont de l'Ascension</b>	Jeudi 5 et Vendredi 6 mai 2016
<b>Lundi de Pentecôte</b>	Lundi 16 mai 2016



**Attention : le mercredi 18 mai 2016, les élèves auront école toute la journée.**

## FIN DES COURS

La fin des cours est fixée, selon le calendrier national au mardi 5 juillet 2016 au soir. Lundi 4 juillet sera une journée pédagogique des enseignants, le mardi 5 juillet sera rattrapée le mercredi 18 mai. **La sortie des élèves s'effectuera le vendredi 1<sup>er</sup> juillet au soir.**

## COMMUNICATION

Les **numéros de téléphone**, adresses postales et électroniques, en notre possession sont confidentiels et ne seront pas communiqués (sauf pour les demandes de covoiturages).

Les **messages téléphoniques** à transmettre à vos enfants **doivent être exceptionnels et répondre à une réelle urgence**.

**Il est très important** de nous signaler tout **changement d'adresse postale, électronique et numéro de téléphone**.

Les informations sur la vie quotidienne de l'école sont régulièrement transmises par le biais des « Echos de Jeanne d'Arc » disponibles tout au long de l'année sur le site de l'Institution : Onglet Ecole, Actualité, les Echos.

**Nous vous informons que toutes les informations, circulaires, menus cantine sont sur notre site : [www.jda-gex.org](http://www.jda-gex.org)**

## ABSENCES

**Toute absence doit être signalée** le plus tôt possible, idéalement avant 8h30, au secrétariat du primaire, par mail ([secr.eco@jda-gex.org](mailto:secr.eco@jda-gex.org)) sinon par téléphone **04 50 28 44 10** (**laisser un message sur le répondeur en cas d'absence de la secrétaire**) **et justifiée auprès de l'enseignant au retour de l'enfant en classe, par un mot écrit** (copie au chef d'établissement).

Une absence prévisible exceptionnelle dûment motivée doit être signalée à l'enseignant(e) et au secrétariat par écrit (copie au chef d'établissement).

En cas de désaccord sur le motif de l'absence ou répétition excessive d'absences, la direction se réserve le droit de **remettre en cause la réinscription**. **Les absences sont consignées dans le dossier de l'élève et suivies ATTENTIVEMENT**.

## SERVICE D'URGENCE

Le service d'urgence n'est pas un hôpital de jour. Il a pour mission d'assurer :

- les premiers soins en cas d'accidents sur les cours de récréation ou en sport,
- les déclarations d'accidents. (cf. conditions générales)



Il importe qu'un enfant arrive à l'école en bonne santé. Nous ne pouvons pas soigner les enfants qui nous arrivent malades. **Nous vous contacterons afin de venir le récupérer.**

***L'Institution n'est pas habilitée à délivrer des médicaments sauf mise en place d'un protocole PAI sous contrôle du médecin scolaire.***

**Aucun enfant ne peut être porteur, à l'école, d'un médicament.**

## Carte cantine

Le matin (avant 9h00), chaque élève signalera à son enseignante son inscription à la cantine. La liste sera transmise au secrétariat, puis au service restauration. La carte-cantine permettra l'emprunt des livres au CDI et **sera facturée 8,20€ au 1<sup>er</sup> trimestre (pour les nouvelles familles!)**.

## CANTINE-CHANGEMENT DE STATUT

L'établissement offre aux parents la possibilité de changer le statut de l'enfant (externe ou demi-pensionnaire, changement de jour) **au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre**.

Les modifications s'appliqueront cette année le **jeudi 3 décembre 2015 et le jeudi 17 mars 2016** (ce qui signifie que les enfants doivent manger selon votre nouvelle décision dès cette date).

**Ces changements doivent impérativement être signalés par courrier une quinzaine de jours avant les dates indiquées. Les lettres arrivées trop tardivement ne seront pas prises en compte.**

## RÉGIME ALIMENTAIRE/SANTÉ

En raison de la nouvelle réglementation, nous ne pouvons plus prendre la responsabilité des régimes alimentaires (contacter le chef d'établissement).

Dans le cadre très strict des régimes alimentaires, des familles doivent fournir un panier repas **après élaboration d'un PAI** en présence du médecin scolaire.



## REPAS SOLIDARITÉ

Deux ou trois fois par an, un repas solidarité est proposé aux élèves de l'Institution. Il s'agit de soutenir financièrement des associations. Avant chaque repas, une circulaire explicative est transmise aux élèves pour information aux familles. Le repas ce jour-là est composé d'un plat unique (spaghettis ou riz). Exception pour les enfants de maternelle et CP : un repas complet leur est servi.

L'un d'entre eux est toujours destiné à **Haïti-école\***, les autres sont attribués à diverses associations. Pour l'année précédente, nous avons proposé trois repas solidarité pour les associations suivantes : **Ensemble pour N'Diogo**, **Hubert Guoin** et **Enfance Népal**.



*\*Haïti-école est une association basée à Cessy, avec laquelle nous avons un partenariat privilégié : celle-ci aide à la scolarisation des enfants de ce pays. Elle a été fondée par une ancienne religieuse de l'école.*

## SPORTS

La pratique du sport fait partie des contenus d'apprentissage (y compris ski, piscine). Pour être recevables, les dispenses devront être explicitement justifiées par un médecin.



## ANIMATION PASTORALE



Dispensée dans un esprit de tolérance et d'ouverture, la catéchèse est obligatoire pour toute famille ayant fait le choix de notre école.

Des temps forts rassemblent les enfants : célébrations, pèlerinage à Riantmont, temps de solidarité.

### **Pèlerinage à la Chapelle de Riantmont (Vesancy), vendredi 17 juin 2016.**

**De la Maternelle au CP**, il s'agit d'un **éveil religieux**, une invitation à ouvrir son cœur à l'Amour de Dieu. Les tous petits apprennent à écouter, regarder, s'émerveiller et célébrer.

**Du CE1 au CM2**, les enfants peuvent suivre le même programme que les paroisses à raison d'une heure par semaine. Des parents bénévoles permettent de diviser la classe en petits groupes, plus propices à l'échange et à la réflexion.

Pour cette rentrée 2015, deux parcours sont toujours proposés (cf circulaire pastorale). Le choix s'effectue pour les nouveaux élèves **avant le vendredi 21 août 2015** (retour par mail ou courrier).

#### ***Pour la première communion***

En début de CM1, les parents seront invités par l'école, et s'ils le souhaitent, à inscrire leurs enfants **dans les paroisses** pour la première communion.

**Comme chaque année, nous recherchons pour renforcer l'équipe, des bénévoles qui animent ces rencontres de catéchèse ou de réflexion chrétienne.**

**N'hésitez pas à offrir vos services en le signalant au secrétariat.**

**Merci d'avance pour votre éventuelle disponibilité.**

**"La moisson est abondante et les ouvriers trop peu nombreux !**

**Priez donc le Maître de la Moisson d'envoyer des ouvriers à sa Moisson".**

# Liste des prêtres

LISTE DES PRÊTRES DU PAYS DE GEX		
PAROISSES	PRÊTRES - ADRESSES	TÉLÉPHONES
Cessy, Echenevex, Grilly, Sauverny, Segny, Versonnex,	Père <b>Grégoire de Kermenguy</b> 82 rue Saint Denis - 01170 Cessy <a href="mailto:paroissedecessy01170@orange.fr">paroissedecessy01170@orange.fr</a> <a href="http://e.fr">e.fr</a>	04.50.28.30.28
Thoiry, St Jean de Gonville, Challex, Collonges, Farges, Péron, Pouigny	Père <b>Pierre-Yves MONNOYEUR</b> 1 Place de l'Eglise - 01710 Thoiry <a href="mailto:paroissesdecffpp@orange.fr">paroissesdecffpp@orange.fr</a>	04.50.41.20.86
Chevry, Crozet, Saint-Genis- Pouilly, Sergy	Père <b>Alexandre NTUNGASANI</b> 8 rue du Bordeaux - 01630 St Genis Pouilly <a href="http://www.paroissedestgenis.free.fr">www.paroissedestgenis.free.fr</a>	04.50.42.12.32
Ferney-Voltaire, Prévessin- Moëns, Ornex,	Père <b>Jean-Philippe BERNARD</b> 1 bis rue de Gex - 01210 Ferney Voltaire <a href="mailto:preferor@gmail.com">preferor@gmail.com</a>	04.50.40.64.41
Gex et Divonne les Bains	Père <b>Tanguy de La Gironière</b> Père auxiliaire : <b>Roger PELLICCIA</b> Place de l'Eglise - 01170 Gex <a href="http://www.paroissedegex.org">www.paroissedegex.org</a> – <a href="http://www.paroissededivonne.org">www.paroissededivonne.org</a>	04.50.41.55.60

Diacres permanents au service de l'Evêque :

Pierre-Bernard LE BAS (Cessy), Christian MARCOUX (Gex), Pascal MOREL (Gex).

**Père Martin SOBOUL, Vicaire de Cessy et Aumônier de l'Institution Jeanne d'Arc.**